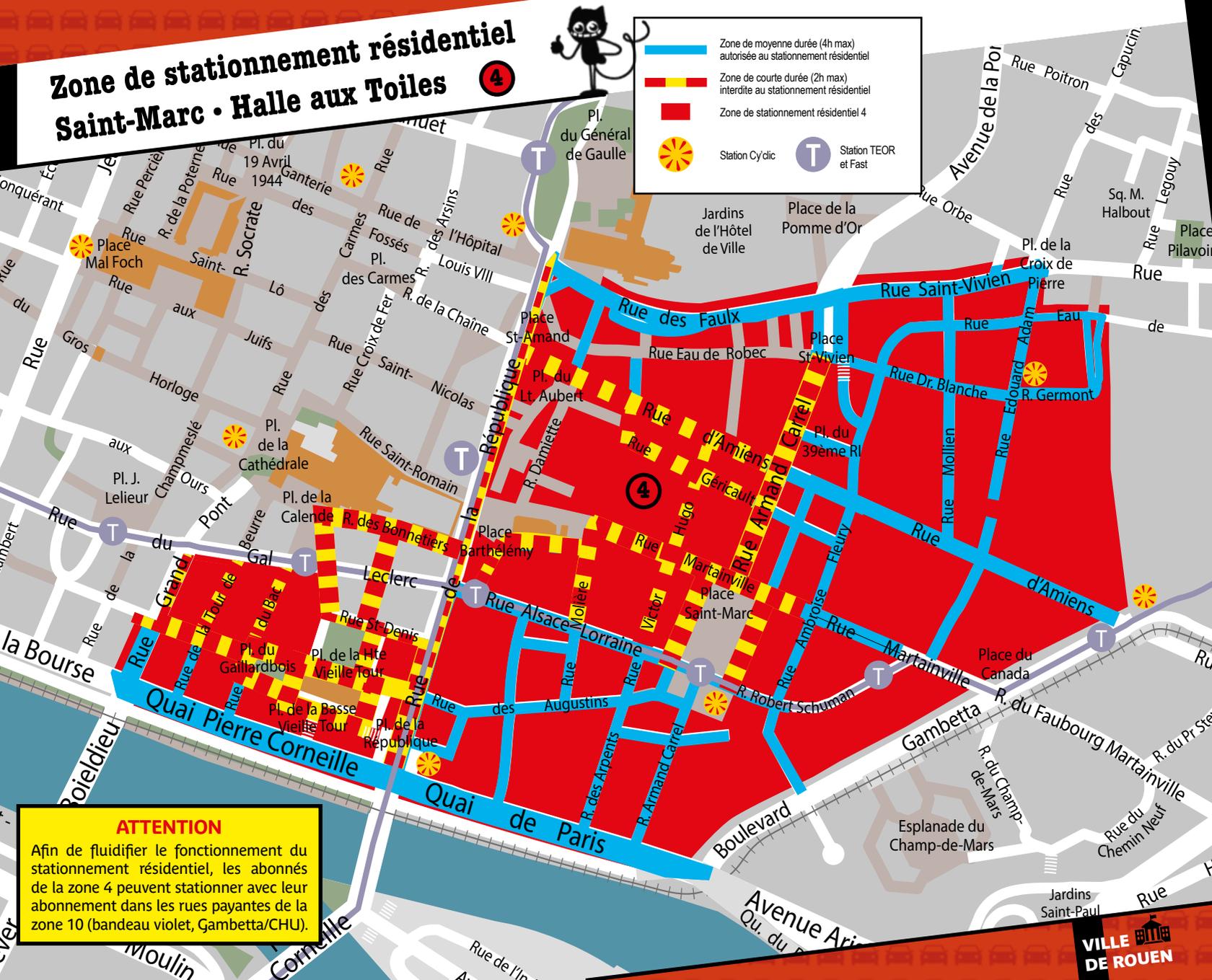


Zone de stationnement résidentiel Saint-Marc • Halle aux Toiles

4



-  Zone de moyenne durée (4h max) autorisée au stationnement résidentiel
-  Zone de courte durée (2h max) interdite au stationnement résidentiel
-  Zone de stationnement résidentiel 4
-  Station Cyclic
-  Station TEOR et Fast



ATTENTION
Afin de fluidifier le fonctionnement du stationnement résidentiel, les abonnés de la zone 4 peuvent stationner avec leur abonnement dans les rues payantes de la zone 10 (bandeau violet, Gambetta/CHU).